COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU LUNDI 19 MARS 2018

L'ordre du jour est le suivant:

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 21 JUIN ET 25 SEPTEMBRE 2017
2. PRESENTATION DE LA NOTE D'ORIENTATION NATIONALE POUR 2018
3. EXAMEN DES RAPPORTS DE VISITES DES CFP SAINTES ET ST JEAN D'ANGELY PAR 1[1]1SST
4. COMPTE-RENDU DES VISITES DES TRESORERIES MUNICIPALE ET HOSPITALIERE DE SAINTES ET CFP DE ROYAN PAR UNE DELEGATION DES MEMBRES DU CHS-CT
5. EXAMEN DES REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
6. BUDGET : EXAMEN DES NOUVELLES PROPOSITIONS DE TRAVAUX POUR 2018
7. EXAMEN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES SIGNALEMENTS
8. QUESTIONS DIVERSES

****

Ce compte-rendu **ne respecte pas dans sa totalité l'ordre des interventions** et regroupe les échanges par thèmes. Il est à noter que, au cours de la réunion, la Direction Départementale des Finances Publiques a signalé la possibilité pour les agents de quitter leurs lieux de travail avant la fin des heures fixes. En effet, il a été signalé la crainte d'importante chute de neige pouvant rendre très difficile voire dangereuse la circulation automobile en fin d'après midi sur une partie de notre département.

Plusieurs membres de cette réunion dont des représentants CGT finances originaires du sud du département ont décidé de la quitter cette réunion après le vote budgétaire afin d'éviter une autre réunion plénière.

Le compte rendu de cette réunion présentera donc un caractère incomplet.

FORMATION GESTION DES AGENTS DIFFICILE

La CGT, avant de lire sa déclaration liminaire, remet aux représentants du personnel ainsi qu'aux acteurs préventeurs, le diaporama d'une formation estampillée DGFiP sur la gestion des agents dits difficiles qui s'est tenue dans les Bouches du Rhône.

Le but de cette liminaire est de faire acter dans les procès-verbaux de cette instance, la position de notre section sur ce type de management et de faire connaître les **conséquences juridiques qu'il pourrait entraîner pour la direction locale et les chefs de service.**

Pour être le plus complet et le plus transparent possible et pour que vous vous fassiez vous-même une opinion

- Notre déclaration liminaire est **ici**
- Le diaporama de formation des Bouches du Rhône est **ici**
- Vous trouverez **ici** les articles consacrés par la section CGT des Bouches du Rhône à cette formation et la suite qui a été donnée.
- Vous trouverez **ici** la lettre de mission du ministre concernant le plan SSCT 2016-2019

A la lecture de cette déclaration liminaire et au vu des documents fournis, le DDFiP a expliqué qu'il comprenait les craintes de notre organisation et a voulu se montrer rassurant sur la gestion des agents dits « difficiles ».

Pour la direction locale, il n'est pas question d'entrer dans ce type de classification et de management.

Il a été pris acte de cette position, néanmoins compte-tenu du fait que cette formation apparemment locale **se base essentiellement sur une documentation provenant de la Direction Générale des Finances Publiques,** nous avons prévenu que nous resterons plus que vigilants sur cette gestion. Nous avons rappelé les engagements de notre Direction Générale sur le plan ministériel et demandé que les membres du CHS-CT soit désormais destinataires des contenus des formations portant sur la gestion des risques psycho-sociaux ou des agents dits « difficiles ».

Commentaire CGT :

Nous avons appris le 20/03/2018 que cette formation a été évoquée en CHS-CT Ministériel, le 16/03/2018.

Il n'a pas été possible de connaître la position du médecin de prévention puisque le département n'a pas plus de médecine de prévention depuis avril 2017.

MEDECINE DE PREVENTION

Le président du CHS-CT a signalé le retour probable de Mme CARON notre ancien médecin de prévention pour le mois de mai 2018 mais nous la questionnerons à son retour sur la gestion des agents dits « difficiles ».

1) Approbation des procès-verbaux des 21 juin et 25 septembre 2017

Les procès-verbaux du 21/06/2017 et du 25/09/2017 ont été adopté à l'unanimité par les représentants du personnels

****

2) Présentation de Ia note d'orientation nationale pour 2018

C'est l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) qui a présenté la note d'orientation 2018.

En ces temps de suppressions de postes et de restructuration, nous rappelons le rôle primordial qu'accorde le plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019 à l'encadrant dans le maintien des conditions de vie au travail d'un service.

❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊ ❊

3. Examen des rapports de visites des CFP Saintes et St Jean d'Angely par l'ISST

Ces deux rapports avaient déjà été mis à l'ordre du jour lors du dernier CHS-CT. Les rapports de l'inspecteur Santé Sécurité et Travail énumèrent toutes les problématiques de sécurité. Il est prévu que les administrations concernées répondent par écrit aux aspects soulevés.

Indique par exemple la tenue des travaux ou la prise en compte des problèmes

Force est de constater que la DDFiP 17 **n'a pas eu le temps matériel de répondre à ces deux rapports.**

Commentaire CGT :

Ces deux rapports concernant deux Centres des Finances Publiques qui datent pour le plus ancien de 16/04/2017. Nous sommes surpris du délai de réponse même si nous pouvons comprendre qu'il faille un certain délai pour apporter toutes les réponses quand le budget de fonctionnement se réduit comme une peau de chagrin. Il est à noter que l'ensemble des directeurs ont été renouvelés au cours de cette période. Il est évident que ces deux rapports seront remis à l'ordre du jour au prochain CHS-CT et nous espérons des réponses de administration et ne pas ***subir un troisième report.***

Affaire à suivre

4/ Compte-rendu des visites des Trésoreries Municipale et Hospitalière de Saintes et CFP de Royan par une délégation des membres du CHS-CT

TRESORERIE HOSPITALIERE ET MUNICIPALE DE SAINTES

Vous trouverez **ici** le rapport de la délégation du CHS-CT qui a été effectué le 14/09/2017

La Direction a répondu en partie sur les problématiques matérielles présentées et a reconnu les difficultés rencontrées par les agents.

La CGT a précisé qu'elle s'est déplacée à la trésorerie hospitalière par deux fois. Il a été précisé que les agents et la chef de service ont subi une dégradation très importante de leurs conditions de travail due à un sous effectif dès la création de ce service.

Nous avons souligné que les agents de ce service ont tenu à nous dire que leur chef de service avait pris sur elle une partie de cette surcharge de travail et les dysfonctionnements occasionnés par ce sous effectif.

Le DDFiP a reconnu l'investissement de cette responsable et rappelle que le service avait été renforcé, pendant ces périodes difficiles par quelques agents de la brigade de renfort.

La CGT apprécie le fait que la DDFiP reconnaît les erreurs dans ce dossier mais demande qu'on retienne les leçons pour l'avenir.

Commentaire CGT :

Nous n'irons pas plus loin dans le commentaire, mais un surinvestissement aurait été mieux adapté. Nous avons pu observer sur ce dossier notamment que les restructurations générait aussi des dégâts sur les A+ .

La DDFiP a confirmé un déménagement de ce service de nouveau vers la trésorerie municipale de Saintes sans donner une date précise.

La CGT pose la question d'un second déménagement de ce service. Le DDFiP a reconnu que ces deux services avaient vocation à se retrouver sur le Centre des Finances Publiques de Saintes. Au vu de sa complexité, le DDFiP reconnaissait qu'il était dans l'incapacité de donner une date précise.

Commentaire CGT :

C'est plutôt le flou qui tourne autour des missions restant dans le cadre de la DGFiP avec le Comité d'Action Publique 2022 qui rend difficile une analyse. En conséquence, nous n'émettrons pas d'avis sur la faisabilité d'un tel déménagement. Néanmoins, il reste le sentiment que beaucoup de dossiers sont aujourd'hui sur la table (beaucoup trop) et nous demandons ***aux agents d'être extrêmement vigilants et de nous faire remonter toutes les informations.*** ***Affaire à suivre***

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE ROYAN

Vous trouverez **ici** le rapport de la délégation du CHS-CT qui a été effectué le 06/02/2018. Il est conseillé de le lire.
C'est un rapport de plus de 22 pages qui a été remis par la délégation au CHS-CT.
Ce rapport traduit la richesse des échanges qui a eu lieu entre les membres de la délégation du CHS-CT et les agents de ce centre des Finances Publiques.

La présentation **de ce rapport aura duré plus de trois heures**.
Les réponses de la DDFiP seront comme le rapport déclinées par thèmes

IMMOBILIER

Immeuble, désamiantage, demande de travaux de rénovation

La Direction a expliqué que l'arrivée de la trésorerie municipale de Royan allait permettre de revoir la configuration des locaux. Elle a expliqué **qu'une partie** de l'immeuble « **serait désamianté »** afin de les reconfigurer et que des groupes de travail ont déjà été organisés avec les agents.
Elle a annoncé le calendrier prévisionnel suivant :

- 1er semestre 2018, groupe de travail avec les agents, élaboration des plans des travaux.
- 2ème trimestre 2018, finalisation des plans et envoi à la Centrale et au préfet de région pour les demandes budgétaires
- 2019 début des travaux avec une installation de la trésorerie municipale de Royan sur le Centre des Finances Publiques. La date d'installation n'est pas encore fixée.

Le DDFiP tient à préciser que **ces travaux au final seront un plus pour les agents**

Commentaire CGT :

Pour que les travaux soit un plus pour les agents, la CGT a demandé que l'immeuble soit désamianté dans sa totalité (Cf avis dans rapport). La CGT a rappelé brièvement le changement de la politique immobilière de l'État et notamment le fait que 50 %

des loyers budgétaires payés par notre direction et des cessions d'immeubles effectués par L'État devait servir à rénover et à entretenir le parc immobilier restant via le programme 723.

A cet effet, il a été demandé par la CGT de fournir le montant et la liste des dépenses demandés par la DDFiP dans le cadre de cette politique. Pour la CGT, le compte est loin d'y être mais nous reviendrons plus longuement dans un prochain article de notre presse locale sur les changements liés à cette politique. Lors de l'heure mensuelle d'information qui s'est tenue le 20/03/2018 à Royan, le sujet a été évoqué avec les agents.

La CGT a demandé que l'ensemble des services soit repensé et a cité l'exemple du SIP dont une grande partie des agents est entassée dans 3 bureaux de 25 m² dégradant leurs conditions de travail et constate l'existence dans le même service d'un bureau avec très peu d'agents.

Accès handicapés

La DDFiP a précisé que l'accès handicapés serait revu dans le cadre de la nouvelle réglementation.

Parking éclairage, entretien du parking

La DDFiP a précisé que l'éclairage devrait être opérationnel dans les prochaines semaines Quant à l'entretien du parking, il n'est pas prioritaire, faute de budget de fonctionnement. ***Affaire à suivre***

Sur les ouvrants, et les volets extérieurs

Cela peut être pris en compte dans les futurs travaux ***Affaire à suivre***

Sur le ravalement de façade, étanchéité de la toiture

Le DDFiP considère ce type de travaux compte-tenu du budget comme non prioritaire envisage des travaux d'entretien sur la toiture. Nous n'avons pas noté de réponse vraiment précise sur l'installation d'une ligne de vie sur la toiture de ce site.

Commentaire CGT :

Nous ne contenterons pas de ce type de réponse qui aimerait à ce que nos demandes de travaux soient "raisonnables". Il y a quelques années, le préfet de région, décisionnaire des dépenses de l'entretien des immeubles s'était exécuté dans la dépense de ravalement de la trésorerie municipale de Royan qui n'était qu'un simple rappel des charges du syndic de l'immeuble. Nous tenons à rappeler que ce non entretien commence à avoir des conséquences. ***Cf Rapport***

Affaire à suivre

Sur les stores vénitiens

La CGT est intervenue pour demander qu'un véritable état des lieux soit effectué et que l'on procède aux changements de certains stores « non vénitiens » qui sont totalement inefficaces pour la protection oculaire contre la luminosité.***Affaire à suivre***

LE MOBILIER

Sièges, bras-supports, double écrans, bureaux

Le DDFiP a bien conscience de la vétusté d'une partie du mobilier et reconnaît ne pas disposer des ressources budgétaires suffisantes et sollicitera donc le budget du CHS-CT

Les représentants du personnel ont de nouveau expliqué que le budget du CHS-CT devait être consacré à des dépenses qui apportent en principe une amélioration des conditions de vie au travail et non à se substituer à un budget de fonctionnement rachitique.

Un budget de fonctionnement des directions qui doit en en principe fournir les équipements adéquats à leurs agents. **Si les agents ne disposent plus de mobiliers adaptés (bureaux, fauteuils, supports écran) c'est surtout due à une <u>politique ministérielle totalement défaillante à ce niveau depuis plus d'une décennie</u>.**

Commentaire CGT :

Le budget du CHS-CT est d'environ 130.000 € par an pour les 900 agents de la DDFiP 17, la vingtaine d'agents du Service des Retraites de l'État et les 140 permanents de l'École Nationale des Douanes. Plus de la moitié de ce budget est consacrée a des dépenses souvent incompressibles comme par exemple :

- *les formations sur le secourisme et incendie ;*
- *Les exercices d'évacuations incendie ;*
- *Les demandes d'appareils ergonomiques demandés par la médecine de prévention ;*
- *Certains appareils ergonomiques ;*
- *Luminaire à lumière naturelle, acquisition ou remplacement de stores vénitiens ;*
- *Les intervenions des psychologues du travail ;*
- *Certains rapports d'expertise ou d'analyse (notamment une analyse annuelle sur la teneur en plomb dans la salle de tir de l'END) ;*
- *le renouvellement ou le changement de matériel (batterie des défibrillateurs, entretien des fontaines à eau).*
-

Le budget disponible du CHS-CT se situe seulement entre 60.000 et 50.000 € alors que dans le même temps les directions comme l'École Nationale des Douanes ou la DDFiP continuent de nous présenter des devis qui peuvent être assimilés à des travaux d'entretien immobilier dépendant de la politique immobilière de l'État ou de leurs budgets de fonctionnement.

Troellers Brigade départementale de vérification

Au vu de ce rapport, l'ensemble des vérificateurs devrait être équipé de ces troellers. Cela devrait prendre quelques semaines, puisque l'assistant de prévention nous a demandé de tester la solidité du matériel avant de le généraliser sur l'ensemble des brigades.

SUR LES MISSIONS

La deuxième partie de ce rapport (14 pages sur 22 pages) aura fait l'objet de très peu de réponse de la part de la Direction Départementale des Finances Publiques. Le DDFiP considérant que la plupart des thématiques abordées dépendait plus du Comité Technique Local que du CHS-CT.

Commentaire CGT sur la défaillance de réponse

Même si nous n'attendions pas de réponse à tous les questionnements, certains points soulevés auraient mérité plus qu'une fin de non-recevoir mais au minimum une simple prise en compte des remarques ou une mise à l'étude.

La CGT tient à réaffirmer que la dégradation des conditions de vie au travail des agents de ce département se trouvent aussi dans les processus de travail, dans la multiplication des applications informatiques avec une ergonomie plus que

défaillante, dans la redondance de certaines tâches. Ce n'est pas nous qui le clamons mais le DUERP (Document Unique des Évaluations et Risques Professionnel) qui depuis presque six ans fait le même constat d'impuissance dans cette direction et au-delà dans la DGFiP. Il est regrettable de constater que les plans de prévention se refusent à apporter une réponse ou se contentent de dire que c'est de la responsabilité de la Direction Générale.

Ce rapport voulait attirer l'attention ***sur la non transmission des savoirs*** *(et plus particulièrement sur la mission cadastre dans les SIP) ou* ***l'utilisation systématisée de l'application d'Alpage*** *qui est vécue par une grande partie des agents chargés du contrôle sur pièce comme une véritable perte de temps.*

Le but était aussi de faire prendre conscience à un directeur départemental provenant d'une autre administration tous les catalyseurs de cette dégradation et le besoin de réorienter certaines organisations de travail ou de faire remonter certaines problématiques à ses supérieurs. Précisons que ces réorientations pour la CGT ne doivent pas correspondre à des abandons de missions ou à des restructurations forcées.

Les réponses de la DDFiP sont les suivantes

Pour le contrôle expertise de Royan

Sur le transfert du PCE de Royan sur le site de Saintes. Le DDFiP a précisé qu'il a pris la décision de ne ne pas muter sur le site de Saintes les agents concernés par ce transfert. Il a tenu à préciser qu'à chaque départ à la retraite, ou d'une mutation d'agent le poste libéré serait réaffecté le PCE et la RAN de Saintes.

Pour résumer il annonce une mort lente du PCE sur le site de Royan.

Pour le Service des Impôts des Particulier

Sur le téléphone. Nous avons bien noté une prise de conscience du problème mais la patience de notre organisation et des agents sur cette problématique a atteint ses limites tant les conditions de travail sont dégradées pendant les périodes de charges. Ces dysfonctionnements doivent cesser.

Nous avons eu droit à une remarque sur la cellule CSP de Royan du DDFiP qui a expliqué que ces agents devaient se recentrer sur leurs missions à savoir le contrôle fiscal. Un état des lieux devrait être effectué par la DDFiP. Çà promet pour le soutien technique des SAID et il faut prévoir pour les agents de ces cellules quelques audits.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

6. Budget : Examen des nouvelles propositions de travaux pour 2018

Vous trouverez ici, le budget.

Un groupe de travail sur le budget s'est tenu le vendredi 09/03/2017 en préparation de cette réunion ou une grande partie de ces dépenses ont été actées. C'est environ 90.000 € sur les 130 000 € qui sont engagés.

Plusieurs dépenses ont fait l'objet de débats intenses et tendus. Devant la répétition de demandes de financement de la part de l'École Nationale des Douanes qui pourraient être assimilées à des dépenses d'entretien d'immeubles, lors du groupe du travail, la CGT avait demandé (GT Budget du 09/03/2018) qu'il soit fourni aux membres du CHS-CT le budget de fonctionnement de cette école. Le but de cette demande était de comparer le degré de disette budgétaire entre l'END et les autres administrations.

Le Directeur de l'École Nationale des Douanes a expliqué qu'il ne remettrait pas le budget de fonctionnement pour les raisons suivantes :

- Budget comprenant d'autres sites ;
- Trop complexe à comprendre pour les représentants d'autres filières.

Sur le financement des parafoudres pour les armoires électriques, qui représente presque 10 % du budget du CHS-CT, la CGT a posé les questions suivantes :

- Pourquoi ces systèmes de protection n'ont-ils pas été installés notamment sur les armoires électriques gérant le système de surveillance de l'END ?
- Pourquoi n'ont-ils pas été prévus lors des travaux de la fusion de l'END ?
- Vu son caractère d'urgence. Est-ce que la direction de l'École a fait une demande de financement auprès de son administration centrale dès le premier incident ?

Au vu des réponses plus qu'évasives de l'END, la CGT s'est prononcée contre ce financement et rappelle qu'en 2012, il avait été refusé dans un premier temps le remplacement de la centrale incendie du CDFP de Royan (*80 agents, 40.000 visites de redevables par an*) au motif que c'était à la Direction Générale de le financer.

C'est quand la DDFiP 17 a essuyé un refus de financement du ministère que le CHS-CT 17 a pris la décision, contre les notes d'orientations budgétaire de l'époque, de le financer. Il avait été toutefois signaler dans les procès verbaux que la Direction Générale engageait **sa responsabilité pénale en cas de problème avec ce genre de décision.**

Les membres titulaires de la CGT Finances (originaires du sud du département) ont quitté la séance après le vote du budget à cause de l'épisode neigeux sur le département vers 16h00. Il n'a pas été demandé à notre suppléant qui siégeait pour la première fois dans cette instance de rédiger le reste du compte rendu.